

# CLUB JEUNES 2009-2010

UN OUTIL DE PARTENARIAT  
POUR UNE PRATIQUE CONTINUE  
DU VOLLEY-BALL  
DES JEUNES DES COLLEGES



## Le CLUB JEUNES, oui ... mais c 'est quoi?

C 'est la possibilité d 'offrir à un jeune licencié U.N.S.S. **une pratique continue** de l 'activité Volley-Ball et d 'ouvrir l 'Association Sportive de l 'établissement scolaire sur la vie de la cité.

Le « CLUB JEUNES » fait l 'objet d 'une convention établie entre la FFVB et l 'UNSS.

Un Club Jeunes se constitue sur la base d 'une **A.S. volley-ball de collège** qui par une affiliation à la FFVB (autorisée par la Direction Départemental UNSS) permet aux équipes de participer à des championnats FFVB et aux licenciés d 'avoir accès aux actions de formations fédérales.



A.S. seule



1 licence UNSS unique donnant droit aux actions UNSS seules

+ licence FFVB dans un club civil pour participer en FFVB

Club Jeunes



1 licence UNSS-FFVB unique donnant droit aux actions UNSS et aux actions FFVB pouvant mentionner la double appartenance, permettant de jouer dans les deux structures

Club Civil seul



1 licence FFVB unique donnant droit aux actions FFVB seules

+ licence UNSS dans A.S. du collège



**UNSS**  
UNION NATIONALE  
DU SPORT SCOLAIRE



## Pour le jeune collégien c'est la possibilité de ...

### Dans le cadre de l'UNSS

- de participer aux entraînements de l'A.S. de son collège
- de participer aux compétitions UNSS avec l'A.S. du collège
- d'accéder aux formations d'arbitres UNSS

### Dans le cadre de la FFVB

- de participer à des compétitions FFVB avec l'A.S du collège
- d'accéder aux formations d'arbitres FFVB
- d'être retenu dans les stages Fédéraux (CD, Ligue, Détection)
- d'être sélectionné dans les Équipes de France
- de figurer sur les listes des sportifs de haut niveau

### Dans le cas d'un parrainage

- de participer à des entraînements du club
- de rejoindre le club civil sans mutation à la sortie de l'A.S.
- de participer aux compétitions Fédérale avec le club parrain  
(selon le type de convention)



## Pour l'enseignant, c'est la possibilité de ...

### Dans le cadre de l'UNSS

- de faire participer les équipes de l'A.S. aux compétitions UNSS

### Dans le cadre de la FFVB

- d'obtenir par équivalence le diplôme d'Entraîneur Régional 2
- d'accéder à l'ensemble des formations d'Entraîneur Fédéral
- d'accéder aux formations d'arbitres FFVB

### Dans le cadre d'un parrainage par un club fédéral

- d'établir un échange durable avec un club de proximité
- d'augmenter le temps de formation des joueurs



## PARRAINAGE PAR UN CLUB SPORTIF

Le parrainage d 'un club jeunes par un club sportif civil consiste en **une entente** entre les deux parties.

Cette entente fait l 'objet d '**une convention** dont les clauses précisent la nature des aides réciproques.

Dans le cas d 'un parrainage, le passage du joueur du club jeunes au club civil s 'effectuera :

- sans mutation pour le club parrain
- avec mutation pour tout autre club

Le parrainage d 'un Club Jeunes permet de s'inscrire dans le dispositif Fédéral « Devoir d'accueil et de formation des clubs »



# PARRAINAGE PAR UN CLUB SPORTIF

(suite projet de modification circulation joueurs/ses)

Dans le cas d'un parrainage par un club civil, un Comité ou une Ligue, les deux parties signent une convention dont les clauses précisent la nature des aides réciproques.

*Les joueurs d'un « Club Jeunes » parrainé par un « Club Civil » peuvent évoluer librement et indifféremment dans l'une ou l'autre des deux structures (sauf si les deux structures évoluent dans le même championnat), leur licence « Club Jeunes » ayant valeur de licence pour le club parrain. Cette capacité n'est acquise que pour une saison. S'ils renouvellent leur engagement la saison suivante, ils devront alors être licencié dans le club parrain.*

A la sortie du « Club Jeunes », le passage du joueur(se) du « Club Jeunes » au club civil s'effectue sans mutation vers le club parrain, avec mutation vers tout autre club.



## Quelques aides mutuelles possibles

*La nature et le détails de ces aides doivent apparaître dans la convention signée entre le Club Jeunes d'une part et le Club civil d'autre part.*

### **Aides matérielles :**

- créneaux horaires d'entraînement au sein du club sportif
- dotation de ballons par le club au club jeunes
- moyens de transports pour aller aux compétitions

### **Aides humaines :**

- aide de l'entraîneur du club civil à l'enseignant au sein du Club Jeunes
- aide de l'enseignant à l'entraîneur du club civil au sein du club civil

### **Autres types d'aide :**

- les possibilités de participation à une action organisée par le club civil
- les conditions de passage du joueur entre les deux structures



Un club jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain) entre dans les « Devoirs d'accueil et de formation des clubs »

- 1) Le club jeunes participe, en tant que tel, à un championnat fédéral :
  - le nombre de points est attribué au club fédéral parrain, en fonction de la nature de l'équipe inscrite en championnat.
  - Le nombre de licenciés du club jeunes n'est pas pris en compte pour le club parrain.



Un club jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain) entre dans les « Devoirs d'accueil et de formation des clubs »

2) Le club jeunes ne participe pas en tant que tel à un championnat fédéral (engagement spécifié dans la convention avec le club parrain):  
Les licenciés du club jeunes bénéficient d'une licence club jeunes – club parrain fédéral leur permettant de participer avec les équipes du club parrain fédéral aux différents championnats fédéraux.

Dans ce cas, le nombre de licenciés du club jeunes est pris en compte pour le club.

Si le « Club jeunes » a comme support un club parrain, le carton de licence devra mentionner cette double appartenance Club Jeunes – Club parrain lui permettant de jouer dans les deux structures à condition qu'elles ne participent pas à la même compétition.



## LA CREATION et L'AFFILIATION D 'UN CLUB JEUNES

### Création et affiliation à la FFVB

- Le responsable de l' Association Sportive scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.
- La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du « Club Jeunes ».
- Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club jeunes », envoie **en double exemplaire** :
  1. la convention de partenariat ;
  2. le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire ;
  3. le formulaire « Créations ou renouvellements de licences FFVB » **à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale.**



## L ' AFFILIATION A LA FFVB

*C 'est une demande écrite (formulaire) effectuée par le  
Président de l 'A.S. et validée par la Direction  
Départementale de l 'UNSS et la Ligue Régionale FFVB.*

La Ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procèdera ou non à l'enregistrement de l'affiliation ou de la ré-affiliation et des créations ou renouvellement de licences, ainsi qu'à la validation des devoirs d'accueil et de formation pour le club parrain s'il existe.



# LES CREATIONS DE LICENCES

## Licences

- Les licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable ( le professeur d' EPS en charge du « Club Jeunes ») lors de leur création.
- Les renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires

## Les catégories d 'âges concernées par les « Clubs Jeunes » pour la saison 2009-2010 sont :

- 16 ans *Nés(es) en 1994*
- 15 ans et moins *Nés(es) en 1995 / 1996*
- 13 ans et moins *Nés(es) 1997 /1998*
- 11 ans *Nés(es) en 1999*

### NOTA :

- les Poussins peuvent jouer en Benjamins - les Benjamins peuvent jouer en Minimes
- les Minimes peuvent jouer en Cadets (fiche médicale de type A - simple surclassement)



## L 'INSCRIPTION DANS UN CHAMPIONNAT FFVB

- La FFVB ne perçoit pas de droit, sur l'affiliation ou la ré-affiliation d'un « Club Jeunes ».
- L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club jeunes » de participer à toutes ses activités : nationales (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).
- Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sportives afférentes.

*En concertation avec la ligue et/ou le comité départemental, le responsable du club jeunes inscrira son (ses) équipes dans le championnat le plus approprié.*

*L'inscription à l'une ou l'autre de ces compétitions ne se substitue pas à l'inscription aux compétitions UNSS.*

